

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 06/01/2026

DÉCISION DU MAIRE
 N° 2025 – 193

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

CULTURE

CONTRATS DE CESSIION DES DROITS POUR LES REPRESENTATIONS THEATRALES 2026

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le programme des représentations théâtrales pour la saison 2026 suivant :

Date	Nom de la représentation	Nom du prestataire	Coût € TTC (hors défraiements)
VEN.16/01 – 20h	<i>Vacances vacance</i>	<i>Arts Management Agency – Talaata</i>	1 830.00
VEN.06/03 14h (scolaires) et 20h	<i>La Guerre de l'eau</i>	<i>La Cie du Gymnase</i>	3 165.00
SAM.25/04 – 20h DIM.26/04 – 16h	<i>C du Joly</i>	<i>Frédéric Joly</i>	1 500.00
VEN.30/05 – 20h SAM.31/05 – 20h	<i>Le Chevalier d'Eon</i>	<i>Les Charlatans</i>	3 674.00

DECIDE

- De signer, ou son représentant ayant reçu délégation, les contrats de cession de droits de représentation avec les associations, établissements ou entreprises susmentionnés, ainsi que tout document afférent à l'organisation de ces représentations.

A Tonnerre, le 30 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Eric CLECH

Maire de Tonnerre

